



STAT'EXPRESS

L'EMPLOI INTERIMAIRE EN NOVEMBRE 2019

RÉGION GRAND EST



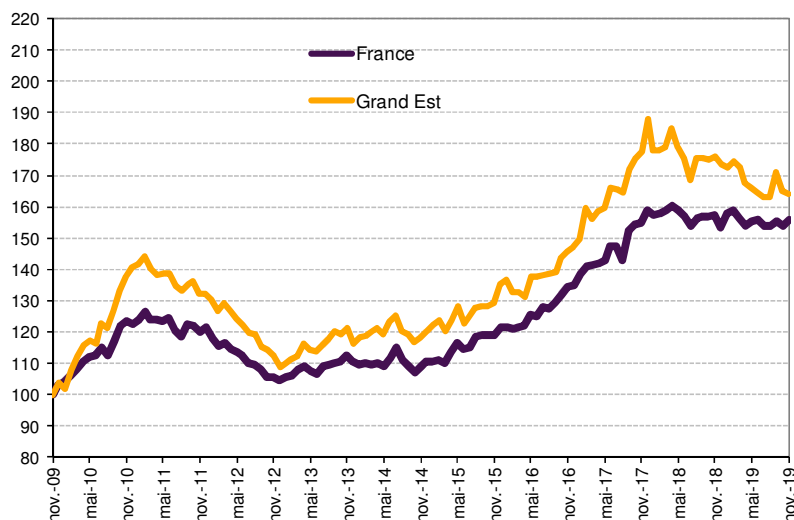
Fin novembre 2019, le nombre d'intérimaires en mission dans la région Grand Est s'établit à 70 011 personnes (en données CVS).

L'emploi intérimaire régional fléchit de 0,5% en novembre 2019 et de 6,6% sur un an.

NOMBRE ET VARIATION DE L'INTERIM DANS LA RÉGION GRAND EST ET EN FRANCE

	Nombre d'intérimaires en fin de mois	Variation mensuelle	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Grand Est	70 011	- 0.5%	+ 0.7%	- 6.6%
France	828 083	+ 1.1%	+ 1.1%	- 1.1%

COMPARAISON FRANCE - RÉGION GRAND EST (base 100 à fin novembre 2009)



-0.5% sur un mois
-6.6% sur un an



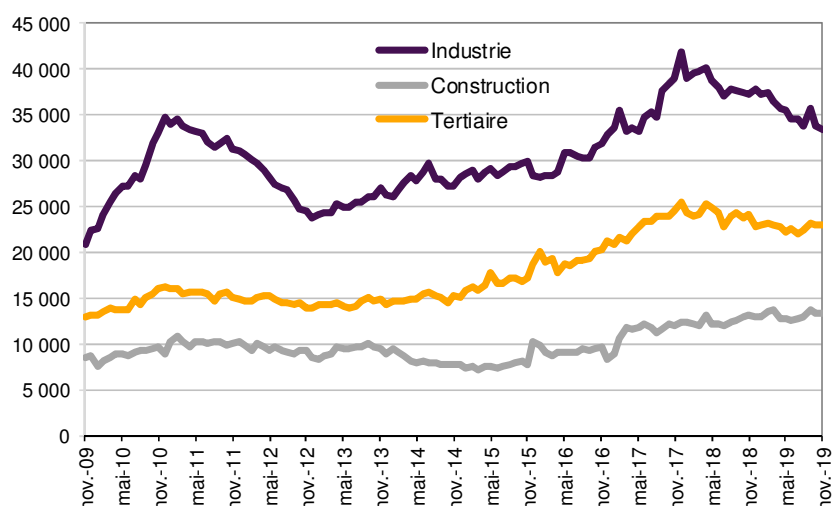
En novembre par rapport au mois précédent, l'emploi intérimaire est en baisse dans quatre départements de la région. Les variations sur un mois se situent ainsi entre -5,5% dans Le Haut-Rhin et +5,3% dans la Meuse.

Sur un an, les variations se situent entre -14,1% dans les Ardennes et +20,9% dans la Meuse.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges
Nombre	2 663	3 672	7 133	2 181	6 255	2 055	12 323	18 544	10 175	5 009
Poids	3.8%	5.2%	10.2%	3.1%	8.9%	2.9%	17.6%	26.5%	14.5%	7.2%
Variation mensuelle	- 1.6%	+ 3.3%	+ 1.0%	- 0.4%	+ 0.4%	+ 5.3%	- 1.2%	+ 0.0%	- 5.5%	+ 2.7%
Variation trimestrielle	- 6.8%	+ 7.1%	+ 2.9%	- 5.9%	+ 3.0%	+ 14.0%	- 0.3%	+ 4.1%	- 8.7%	+ 4.5%
Variation annuelle	- 14.1%	- 3.5%	- 3.2%	- 9.2%	+ 6.0%	+ 20.9%	- 11.4%	- 8.4%	- 12.8%	+ 2.9%

En novembre par rapport au mois précédent, l'emploi intérimaire fléchit de 1,6% dans l'industrie. Dans la construction et le tertiaire, il s'accroît respectivement de 0,4% et de 0,6% dans le même temps.

NOMBRE D'INTERIMAIRES PAR GRAND SECTEUR DEPUIS NOVEMBRE 2009



Sur un an, l'intérim diminue de 10,8% dans l'industrie et de 4,2% dans le tertiaire. Dans le même temps, la construction enregistre, quant à elle, une hausse de 1,0% des emplois intérimaires.

Source et méthodologie :

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Déclaration Mensuelle de Mission (DMM) » et des Relevés Mensuels de Mission issus de la « Déclaration sociale nominative (DSN) » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. La Déclaration sociale nominative (DSN) se substitue progressivement aux DMM, et a été généralisée en 2017.

Suite à l'introduction de la DSN, des établissements qui ne déclaraient pas avant en DMM sont apparus dans les données intérimaires. Les déclarations de ces établissements étaient jusqu'à présent non prises en compte dans l'estimation d'emploi intérimaire. Après expertise, elles sont maintenant intégrées et ont ainsi donné lieu à une révision des séries.

Les révisions majeures (en niveau) portent sur la période récente. Les évolutions ne sont que peu impactées par ce changement.

En raison de la forte variabilité journalière de l'intérim, l'indicateur mensuel de l'emploi intérimaire en fin de mois est construit sur la moyenne des cinq derniers jours ouvrés et non au dernier jour ouvré du mois. Les données sont ensuite désaisonnalisées et calées par département afin d'obtenir une consolidation régionale cohérente avec la série régionale. Dans cette publication, l'emploi intérimaire d'une zone correspond au nombre d'intérimaires auxquels ont eu recours les établissements utilisateurs de la zone en question (ETU).

Les données produites pour le mois sous revue sont provisoires et peuvent être sujettes à des révisions modérées le mois suivant. Les ventilations par secteur, département et catégorie socioprofessionnelle reposent sur des estimations construites à partir du système d'information de Pôle emploi.